Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 029-212900393-20251229-DELIB_2025_163-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2025-163

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 décembre à 9h00, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 17 décembre 2025 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marc BIGOT, Maire.

Étaient présents :
M. Marc BIGOT Marc, M. Thierry LE CORRE, Mme Monique CAPITAINE, Mme Maguy BAQUE, M. Philippe HENNION, Mme Ludivine CRUAU, M. Alain ÉCHIVARD, M. Patrick HEMON, M. Quentin LE GAILLARD, M. Yann ALLOT, Mme Marie-Christine LE NOUENE, Mme Evelyne LE NEVE, M. Patrick VASSEUR, M. Claude GUILLOU, M. Jérôme BERDER, Mme Josette RAZER, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, Mme Hélène DERRIEN, M. Etienne LANG, M. Gilles HUARD, Mme Nathalie RENAULT, M. Antony LE BRAS.

Pouvoirs :
M. François BESOMBES donne pouvoir à Mme Marie-Christine LE NOUENE,
Mme Elisabeth JANVIER donne pouvoir à Mme Hélène DERRIEN,
M. Eric MALLEJACQ donne pouvoir à M. Marc BIGOT,
Mme Sonia MARREC donne pouvoir à Mme Monique CAPITAINE,
M. Fanch LE DOZE donne pouvoir à M. Thomas LE BON
Mme Annie MOULLEC donne pouvoir à Mme Monique CAPITAINE
Mme Annick MARTIN donne pouvoir à Mme Ludivine CRUAU

Absentes :
Mme Fabienne LE CALVEZ, Mme Elena PATY, Mme Valérie GUILLOU

Secrétaire de séance : M. Antony LE BRAS

Nombre de conseillers : 33 en exercice, 23 présents, 30 votants.

Publication par voie d'affichage du 30 décembre 2025 au 2 mars 2026

CONVENTIONS DE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION D'EAUX PLUVIALES AU PROFIT DE L'OPAC QUIMPER CORNOUAILLE ROUTE DU PONT DE LANADAN - OPERATION KERAOREC II

M. Marc BIGOT, Maire, expose :

OBJET DE LA NOTE :

Autoriser Monsieur Le Maire à signer une convention de servitude de passage de canalisation d'eaux pluviales au profit de l'OPAC QUIMPER CORNOUAILLE sur une parcelle communale.

CONTEXTE :

Le permis d'aménager délivré le 6 mai 2021 à l'OPAC, sur le secteur de KERAOREC prévoit que le bassin de stockage-infiltration des eaux pluviales du futur lotissement de Keraorec au sud (Keraorec II), d'une surface d'environ 1 500 mètres cube se situe à l'ouest de la voie verte sur la parcelle cadastrée section YC numéro 122. Afin d'amener les eaux pluviales à cet ouvrage, il est nécessaire de passer sous le chemin d'accès à côté de la voie verte. Ce chemin fait partie du Domaine public communal. Pour ce passage, le projet prévoit d'utiliser l'aqueduc présent à environ 25 mètres au nord du tunnel de la route du pont de Lanadan.

Une convention de servitude de passage conventionnelle de droit privé est nécessaire conformément à l'article L.2122-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 029-212900393-20251229-DELIB_2025_163-DE

Cette convention de servitude consentie à titre gratuit, signée entre la ville et l'OPAC sera rédigée par un notaire, aux frais de l'OPAC. Elle sera conclue pour la durée des ouvrages ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués.

Le libre accès à l'ouvrage est également accordé à l'OPAC ou toute entreprise autorisée par lui pour la maintenance.

ANNEXES JOINTES :
- Courriers OPAC et plans de localisation

Vu l'avis favorable de la commission « aménagement, environnement, cadre de vie » du 6 novembre 2025,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **30 voix POUR**

- Approuve la constitution de cette servitude de passage de canalisation d'eaux pluviales au profit de l'OPAC selon les modalités ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et document se rapportant à cette servitude,

A Concarneau, le 30 décembre 2025,
Le Maire,
Marc BIGOT

Mairie de Concarneau Finistère

Signé par : Marc BIGOT
Date : 30/12/2025
Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU